

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 20 (1923)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse* ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

Monsieur F. COSANDIER, Le Chalet, Le Locle.

VINGTIÈME ANNÉE

N° 10.

OCTOBRE 1923

SOMMAIRE — Administration, par SCHUMACHER. — Conseils aux débutants pour octobre, par SCHUMACHER. — Pesées de ruches. — L'enseignement pratique de l'apiculture, question n° 5, par C.-P. DADANT, Hamilton. — Mauvais départ, par Un de l'Emmenthal. — Un peu de bon sens, par GIGON, insp. cant. — L'abeille du Sahara habite maintenant un rucher de France, par Pierre BOREL. — Valeur isolante des ruches à doubles parois, par E.-F. PHILLIPS. — Une vieille querelle; Fine réponse; Je travaille pour les autres, par H. BERGER. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Bibliographie.

ADMINISTRATION

Le moment est bientôt là pour percevoir les cotisations 1924. La finance due à la caisse de la Romande reste la même soit Fr. 5.— ; il n'est pas possible encore de la diminuer, vu les dépenses considérables que la dite caisse a dû assumer.

Les membres des sections doivent attendre que leur caissier prenne la cotisation en remboursement ; l'envoi direct au caissier central soussigné ne fait que compliquer les opérations.

Les membres isolés (ne faisant partie d'aucune section) ou simples abonnés s'acquittent par contre par compte de chèques II. 1480, en versant Fr. 6.—.

Les abonnés étrangers voudront bien payer par mandat postal la somme de Fr. 7.— (valeur suisse).

En exécution d'une décision de l'assemblée des délégués, MM. les caissiers de section voudront bien indiquer sur une feuille spéciale : 1° le nombre de leurs membres ayant payé la cotisation complète pour 1923. 2° Le nombre des membres ayant payé la demi-cotisation pour 1923. Ceci pour un contrôle des membres et des recettes par Messieurs les vérificateurs. Ces indications peuvent être envoyées dès maintenant à l'administrateur en tout cas, *avant le 1^{er} décembre 1923.*

Schumacher.

Nous ne pouvons pas encore, ne l'ayant pas reçu, expédier l'ouvrage de M. C.-P. Dadant. Les autres volumes sont en cours d'expédition.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR OCTOBRE

Sur les prairies, les colchiques dressent leurs coupes mauves, les clochettes des troupeaux carillonnent gaîment, les feux des petits bergers lancent une fumée qui s'étale lentement au loin et l'apiculteur ne va plus que rarement à son rucher. Encore faut-il qu'il y aille, car des ennemis profitent de sa négligence : les araignées tendent leurs toiles où se prennent trop facilement les abeilles qui n'ont plus la même vigueur qu'au printemps ou en été ; les guêpes se faufilent par les plus petits interstices ; des rongeurs peuvent se choisir un gîte pour l'hiver dans la ruche, si le trou de vol a plus de 6 mm. de hauteur. C'est le dernier moment, avant les grandes pluies persistantes de vérifier les toits ; il faut à nos abeilles un logis bien sec pour qu'elles puissent passer l'hiver sans trop de dommages et de pertes. Si vos ruches sont placées trop bas, relevez-les à 35 ou 40 cm. du sol.

Pour la nourriture, il est trop tard ; ne donnez plus de sirop ; faites ou achetez des plaques de candi ; il faut que ces dernières soient très bien préparées, juste à la densité voulue, sinon, il y aura engluement et perte.

C'est le moment de planter des saules-marsault ou arbres et arbustes mellifères, érables, tilleuls, marronniers ; mettez un peu partout dans vos plates-bandes des crocus, des jacinthes, tulipes, etc. ; outre le plaisir des yeux et... du nez que vous en aurez, vous aurez

celui de voir vos abeilles au printemps s'offrir les mêmes jouissances que vous.

Avec les soirées qui s'allongent, les lectures et études recommencent. Nous signalons un article, paru dans *La France apicole* ; c'est la traduction d'un article de M. Philipps qui étudie la valeur isolante des ruches à doubles parois. Des essais ont été faits méthodiquement pour constater la déperdition de chaleur dans des ruches à simples, à doubles parois, à doubles plateaux. etc. C'est avec une lampe électrique comme source de chaleur qu'on a fait ces observations — sans doute une lampe électrique n'est pas une colonie ; il se peut qu'avec une colonie, groupe vivant et mobile, les résultats soient différents mais ces essais restent du plus haut intérêt et ceux qui le peuvent feraient bien de les répéter et de les contrôler ; on arriverait ainsi à améliorer beaucoup les conditions d'hivernage de nos ruchées.

Au risque de fatiguer nos lecteurs par la répétition des mêmes choses, nous demandons encore une fois qu'on veuille bien nous envoyer des « nouvelles des ruchers ».

Il est profondément regrettable que notre journal soit privé de ce qui faisait autrefois une de ses parties les plus vivantes, originales, intéressantes. Est-ce que c'est par trop de modestie que l'on ne parle plus de son rucher, de ses expériences, de ses succès comme de ses déconvenues ? Si oui, c'est bien beau... mais j'ai un peu de peine à y croire. Détrompez-moi, amis apiculteurs et mettez par écrit une petite partie de ce que vous savez si bien raconter entre vous dans ces interminables conversations qui font dire que les apiculteurs sont des « batoilles ¹ » incorrigibles.

Après les colchiques et les cynorrhodons, apparaîtra de nouveau notre aimable et pratique *Agenda apicole*. Il est en préparation et sera envoyé aux membres dès le mois de novembre. Cette année il sera complété par un calendrier de quatre jours par page, permettant de prendre des notes ne concernant pas directement l'apiculture. Cette adjonction évitera aux apiculteurs l'achat d'un autre agenda ou calendrier. Sa couverture sera aussi modifiée par une fermeture à pression qui le rendra plus solide et lui donnera la forme d'un porte-feuille. Que chaque apiculteur attende de le recevoir avant de s'en procurer un autre.

Daillens, 18 septembre.

Schumacher.

¹ « bavards ».

Pesées de nos ruches sur balance en Août 1923

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	DATE	Augmentation nette Grammes
Premploz (Valais)	880	D.-B. forte	—	—	—		
St-Luc »	1650	» »	6600	5300	1500	2	1300 Aug.
Chili s. Monthey	401	» »	—	1750	—	—	1750 Dim.
Bulle (Fribourg)	780	» moyenne	2000	2400	500	1-2	400 »
Dompierre »	475	» bonne	—	—	—	—	—
Conches (Genève)	430	D. (13 ^e) moyen.	2300	1500	2000	2	800 Aug.
Châtelaine »)	430	D.-B. très bon ^e	2650	3800	550	1	1150 Dim.
Ropraz (Vaud)		—	—	—	—	—	—
Rances »	560	D.-B. bonne	1300	1600	900	3	300 »
Sullens »	603	D.-T. moyen ^e	2800	1800	500	4	1000 Aug.
Chavannes s/ Laus ^{ne}	385	D.-B. bonne	1700	3600	—	—	1900 Dim.
Coppet (Vaud)	380	» »	100	3900	100	1	3800 »
Coffrane (Neuchâtel)	800	D. (13 ^e) moyen ^e	500	5300	300	5	4800 »
Cernier »	834	D.-B. moyen ^e	—	1050	—	—	1050 »
Cressier »	425	» bonne	—	3050	—	—	3050 »
La Côte Neuchâtel ^{se}	430	D.-T. »	2475	4700	650	22	2225 »
Buttes »	700	D.-B. »	—	1150	—	—	1150 »
Le Locle »	915	» moyenne	—	—	—	—	—
Tavannes (Jura B.)	761	» »	—	1500	—	—	1500 »
Courtelary »	703	» »	1600	1900	500	2-4	300 »
Glovelier a) »	515	» »	550	2300	100	—	1750 »
» b) »	»	» bonne	1100	1900	—	—	800 »

Ecrit pour le Congrès International d'Apiculture de Marseille,
du 18 au 21 septembre 1922.

SUR L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE L'APICULTURE

QUESTION N° 5.

Depuis environ septante-cinq ans, l'apiculture a fait des progrès qui dépassent tout ce qui avait été fait auparavant. La découverte de la parthénogénèse, théorie jadis, mais fait acquis aujourd'hui ; l'invention du cadre mobile impropolisable, avec plafond mobile de la ruche, avec hausses à rayons mobiles, inaugurée par Langstroth et continuée par de nombreux praticiens en ruches de différentes formes, mais avec le même principe ; l'invention de l'extracteur à miel centrifuge de Hruschka ; l'industrie de la cire gaufrée ou fondation, par Mehring, qui nous donne des rayons droits, à cellules d'ouvrières ou de bourdons à volonté ; toutes ces inventions et beaucoup d'autres moins importantes mais également utiles, ont changé les conditions concernant la conduite du rucher. Au lieu d'enfumeurs élémentaires et grossiers, lourds et difficiles à manier, même des deux mains, nous avons des enfumeurs légers, facilement allumés, commodes à employer ; des voiles de tulle léger qui remplacent les camails étouffants d'il y a cent ans ; des ruches qu'on ouvre sans difficulté, donnant accès d'emblée à tous les rayons, sans faire couler le miel, avec un dérangement minime du travail des abeilles, et dans lesquelles on peut placer, à volonté, des rayons pleins, des rayons vides, du couvain d'ouvrières, des cellules de reines, etc., selon les nécessités de la ruche et aider les colonies pauvres en prélevant ce qu'il leur faut sur les colonies trop grasses ; point de rayons crochus ; des hausses dont le miel peut être extrait sans déranger le nid à couvain ; enfin une foule d'améliorations qui aident et simplifient le travail de l'apiculteur.

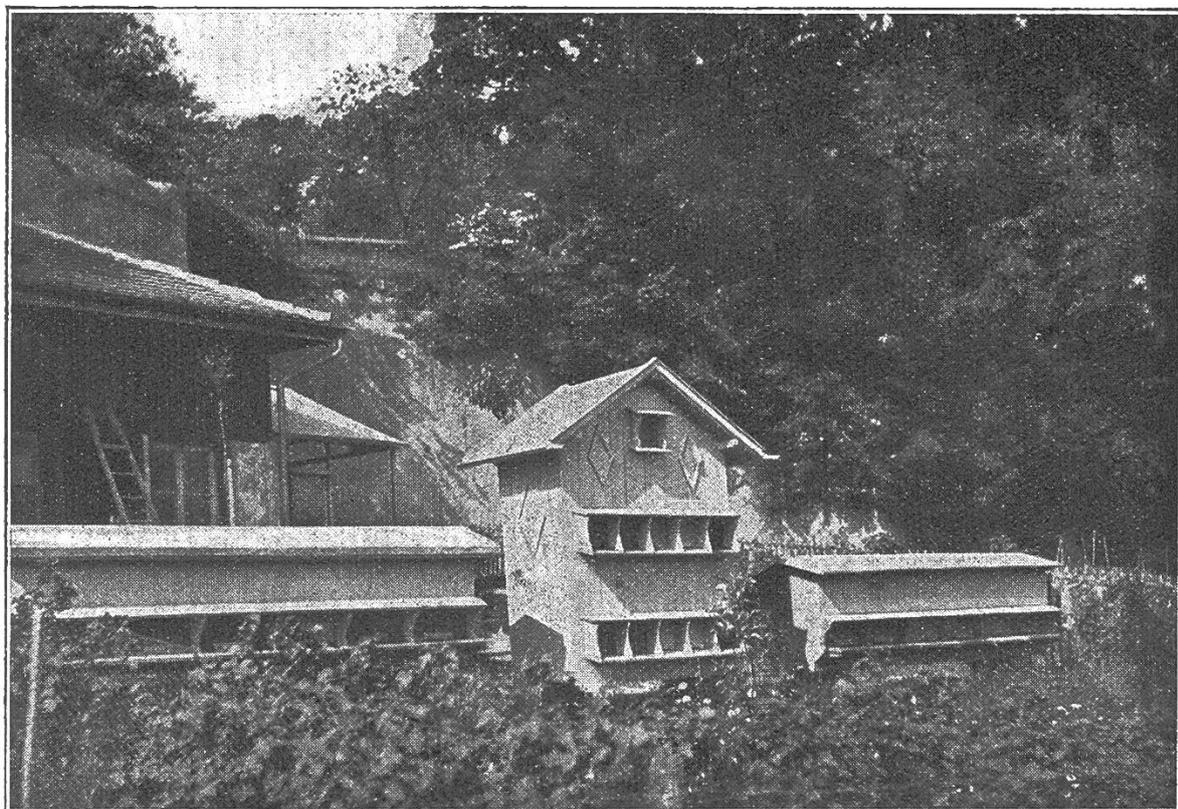
Cependant, et malgré tout cela, il se trouve des apiculteurs, surtout dans les pays d'Europe, qui soutiennent « *que les agriculteurs formant l'immense majorité des apiculteurs ne peuvent en aucune façon satisfaire aux trois conditions de temps, d'argent et de savoir exigées par la ruche à cadres* ». Je cite ces mots textuellement, pris dans un article publié, au mois d'avril de l'année courante, dans le mieux établi et le plus ancien des journaux apicoles du monde entier. C'est contre de tels écrits que je veux protester.

De telles affirmations étaient peut-être excusables jusqu'à un certain point, il y a cinquante ou soixante ans. Mais aujourd'hui, quand le jeune cultivateur doit connaître non seulement la culture des champs comme la connaissaient son père et son grand-père, mais la chimie des terrains, la science raisonnée des assolements, la sélection des races d'animaux domestiques, les causes de la plus ou moins grande production laitière avec les méthodes d'amélioration de cette branche d'agriculture aussi bien que de celles qui concernent l'engraissement des bestiaux ; enfin quand tous nos jeunes gens sont forcés d'apprendre ce qui se fait partout pour l'amélioration des produits, pour l'augmentation des récoltes, pour l'abolition des insectes nuisibles, pour la destruction des parasites microscopiques des plantes ou des insectes utiles tels que le ver à soie ou l'abeille ; il est temps qu'on s'unisse pour leur dire qu'il faut aussi suivre les améliorations apicoles, étudier les méthodes modernes qui ont fait leurs preuves et les mettre en pratique, sous peine de se voir devancés. Les nations qui permettront à leurs hommes instruits de soutenir que leurs travailleurs ne sont pas capables d'apprendre ce qu'il faut savoir pour suivre les progrès modernes, finiront par tomber irrémédiablement en arrière.

Heureusement, les hommes qui croient que le progrès n'est que pour quelques privilégiés deviennent de plus en plus rares. Mais ces hommes doivent être réduits à l'impuissance ; on ne doit pas leur permettre de dire au cultivateur : « Toi tu n'es qu'un ignare, tu ne pourrais comprendre ce qu'il faut faire pour réussir avec les méthodes modernes ; contente-toi donc des méthodes de tes ancêtres qui coupaient le blé à la faucille. La ruche moderne, qui dévoile au premier venu les secrets de l'apiculture, n'est pas faite pour toi. Il te faut continuer avec la ruche en paille, ou en tronc d'arbre, ou en terre, et soigner tes abeilles au mieux de la chance, en prenant ce que tu trouveras à la fin de la saison et en laissant perdre ce à quoi tu ne pourras pas remédier. L'apiculture pratique et progressiste n'est faite que pour les messieurs qui sont allés au collège et ont appris le latin et le grec. »

Vraiment, messieurs, si on tenait ce langage aux jeunes cultivateurs pionniers des pays nouveaux, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada, aux Etats-Unis, on apprendrait bientôt que les jeunes gens de la plèbe agricole sont aussi intelligents et aussi capables d'instruction que leurs frères des professions libérales ou des arts libéraux. Il ne s'agit que d'encourager la jeunesse à s'instruire et de réfuter vertement les assertions de ceux qui n'aiment pas voir les

classes laborieuses apprendre et agir avec progrès. Il faut certes moins de savoir et moins d'argent pour tenir une faucille que pour conduire une moissonneuse, pour manier un fléau qu'une machine à battre, pour atteler un cheval que pour mettre en état une machine à douze chevaux ; mais la différence en résultats entre la moisson-



Rucher de M. Rob. Subilia, en Vennes s/Lausanne.
Constructeur: M. Ch. Jaquier, à Bussigny.

neuse et la faucille, entre la machine à battre et le fléau, entre la machine à douze chevaux et le cheval attelé à une carriole, vaut bien la peine qu'on s'instruise à leur maniement.

Y a-t-il quelques doutes sur la plus grande facilité de production entre un rucher de ruches modernes, conduit d'après les connaissances d'aujourd'hui, et le « bournac » français ou le « skep » du cottager anglais ?

Quelles peuvent être les connaissances apicoles du possesseur de ruches en paille qui n'a jamais vu l'intérieur d'une ruche autrement qu'en la soulevant. Comment sait-il si la ruche est orpheline, ou bourdonneuse, ou loqueuse, et comment y remédier ? Si vous me dites qu'il peut apprendre à reconnaître de telles conditions, je vous répondrai qu'alors il sera capable de conduire un rucher moderne et que c'est.

une sottise d'essayer de lui prouver qu'il est trop ignorant pour faire de l'apiculture moderne et qu'il doit s'en tenir aux vieux systèmes.

Si l'apiculteur est assez intelligent et assez instruit pour reconnaître, en passant devant une ruche ou en la soulevant légèrement, ce qui manque à cette ruche ; si on lui a appris que les abeilles ne sont pas dirigées par un « roi », mais qu'elles ont une mère qui pond tous les œufs et qui peut en produire plus de 3,000 par jour, qu'il faut que cette reine ponde au bon moment afin que ses filles soient aux champs au moment de la grande miellée ; s'il sait que les faux-bourdons ne sont pas des « couveuses » mais des mâles que les abeilles tuent quand le temps se refroidit ; s'il sait qu'une ruche sans reine périlitera de manière à souffrir de la teigne pendant l'été, même s'il possède des « pièges à teignes » ; s'il sait ce qu'il faut donner à une ruche orpheline pour élever une reine nouvelle ; enfin s'il est apiculteur et non pas simple possesseur d'abeilles, et s'il lit un journal apicole, il est capable de soigner des ruches modernes, dont les cadres, mobiles à volonté, lui permettront de surveiller ses abeilles, de remédier à leurs besoins, et de tirer de beaux bénéfices de son rucher. Il est donc plus que nuisible, il est pernicieux de lui donner à entendre, ou pire encore, de lui dire clairement que les ruches et les pratiques modernes ne sont pas faites pour lui.

Il y a encore des gens qui nient le progrès ; il y en a qui mettent encore l'insuccès ou le succès sur le compte de la lune ou des étoiles, mais ces gens-là ne se réunissent pas en congrès nationaux ou internationaux. La question est donc pour les apiculteurs éclairés réunis à ce Congrès, de décider si on doit encourager le progrès ou essayer de retenir certaines classes dans une ignorance relative. Il me semble que ceux qui tiendront pour cette seconde idée sont rares parmi vous. Si par hasard il s'en trouve, je souhaite qu'on leur apprenne clairement que les obstacles apportés à la diffusion des connaissances utiles n'ont pas l'approbation du public éclairé et qu'ils doivent changer leurs arguments ou se taire.

Permettez-moi un vœu. C'est que les Congrès Internationaux d'Apiculture se répètent plus régulièrement que par le passé, car l'univers se rapetisse tous les jours et l'échange des idées demande des réunions plus rapprochées.

C.-P. Dadant, Hamilton (Etats-Unis).

MAUVAIS DÉPART

La loque n'a pas encore disparu. Ici et là, on découvre de petits foyers et ces trouvailles désespèrent propriétaires et inspecteurs. Après tant d'efforts, de dépenses, d'où vient cette persistance du fléau, car c'en est un, je l'appellerais même la douzième plaie d'Égypte puisque dans le monde des partisseurs à la vendange nous avons accepté de former la onzième ! Pour en revenir à notre loque, elle fait long feu, se cramponne au logis malgré toutes les invitations d'en sortir.

Quelques apiculteurs assurent que déjouant toutes les précautions, le mal reparaît d'une façon intermittente. Nombreux sont ceux du haut au bas de l'échelle qui cachent la fâcheuse découverte et détruisent la colonie. Et maintenant, un peu d'histoire. Vous souvenez-vous, Messieurs les inspecteurs de la loque de la conférence où l'on a fait notre instruction ? Elle est présente à ma mémoire avec les moyens préconisés par la science d'alors pour détruire les microbes. Le soleil, les cendres, la suie, la chaux, la soude, l'eau bouillante, et parmi les plus énergiques, citons : le lysol, le sublimé, ainsi que d'autres produits pharmaceutiques. N'oublions pas la fameuse formaline et l'irrésistible acide formique. Patati, patata ! Suis-je au bout de ces ingrédients ? Et nous autres, *estomaqués* par cette kyrielle de moyens, on est parti confiants, certains d'exterminer ces millions de milliards de bacilles en quelques mois, même moins ! Pauvres naïfs qui se sont évertués à broser ces maisonnettes dans de l'eau de soude presque bouillante, à se faire peler les doigts par la formaline pendant que dans son épaisse et invulnérable carapace le microbe se payait de notre figure !

J'ai fait dans ce domaine une dure expérience. Il y a quelque vingt ans j'achetai huit ruches vides, autrefois loqueuses mais encore bonnes, pour un prix très bas. Consciencieusement, les moyens préconisés plus haut furent mis à contribution, y compris la lampe à souder et le vernissage. Le croiriez-vous ? Le microbe était incrusté dans le bois et quand à la longue la décrépitude intérieure vint le mettre à nu, les bactéries eurent tôt fait d'envahir la ruche. Toutes y ont passé. La dernière vingt-deux ans après !

Etonnez-vous maintenant de l'affirmation de M. Morgenthaler (un vrai savant et observateur celui-là) qu'une cuisson de vingt minutes à l'eau bouillante ne suffit pas toujours.

Toutes ces considérations justifient les nouvelles mesures employées, soit le feu pour les ruches qui ne sont pas de première jeunesse. Cependant lorsque le bois est encore en bon état et que le jeu

vaut la chandelle, il est prouvé qu'une cuisson dans une grande chaudière pendant une heure assainit la maison. En tout cas, ce moyen de nettoyage est infiniment plus sûr que la lampe à souder et ceux qu'on nous avait énumérés au début. Après vingt ans de léthargie, le bacille peut renaître.

Après vingt minutes passées dans l'eau en ébullition, tous ne passent pas de vie à trépas. Après cela, ne disons plus comme les gens mal élevés : « Il n'y a que les Allemands qui ont la tête dure ! »

Un de l'Emmenthal.

UN PEU DE BON SENS !

Comment peut-on obtenir une réussite certaine en luttant contre la loque et l'acariose ? Tout d'abord en observant strictement les règlements de la Société et la loi fédérale déclarant la loque des abeilles contagieuse et présentant un danger général ainsi que la décision de l'Office vétérinaire fédéral, portant l'admission de l'acariose des abeilles dans la loi fédérale du 13 juin 1917.

Il serait à espérer que chaque propriétaire d'abeilles connaisse ces lois, même en ne faisant pas partie de société d'apiculture.

A quoi bon se tenir sur une constante prudence et réserve, si les apiculteurs, dont les ruches sont infectées ou suspectes, ne prennent aucune précaution et avec un air presque ironique favorisent pour ainsi dire la propagation des maladies chez les voisins, voir même dans une contrée. J'estime que ceux qui ont élaboré les lois fédérales, y compris les décrets concernant les abeilles, savaient ce qu'ils faisaient et que tout bon patriote doit les observer et *surtout les respecter*. Que ce citoyen qui critique notre constitution, qui crie contre nos hommes d'Etat et de lois, enfin qui trouve, selon lui, que rien ne marche en Suisse, émigre au plus vite pour le pays de son idéal en y emportant ses abeilles. Ce serait un grain de sable de moins devant la roue fédérale, un caillou d'enlevé pour l'apiculture et dans ce nouveau pays du rêve, notre citoyen serait si libre, même avec ses abeilles, qu'il n'y aurait plus de lois encombrantes lui octroyant une indemnité quand son rucher serait malade de loque ou d'acariose !

Je veux me permettre de rappeler les prescriptions principales, art. 3, 4 et 5 de la loi sur la loque et les paragraphes 3, 4 et 5 de la loi sur l'acariose :

LOQUE. — Art. 3. — Tout propriétaire de ruches atteintes de la loque doit en faire la déclaration sans tarder à l'autorité compétente.

Il est tenu d'observer en tous points les instructions données par

l'inspecteur délégué ou ses agents, *de prêter son aide, selon ses forces, aux travaux de nettoyage et de désinfection de son rucher et*, le cas échéant, de mettre dans ce but son personnel à la disposition de l'inspecteur.

Art. 4. — Il est interdit de vendre, de prêter ou de donner des colonies, rayons, ruches ou ustensiles provenant d'un rucher infecté. Les ruches non occupées et les récipients servant au miel ou aux rayons seront fermés, de manière que les abeilles ne puissent y pénétrer. Aucune colonie ne peut être replacée dans une ruche infectée, avant que celle-ci ait été désinfectée à fond.

Art. 5. — Dans le rucher infecté, la lutte contre la loque consiste essentiellement dans la destruction des germes de la maladie, etc...

Les rayons qui renferment du couvain ou des restes de larves seront arrosés de pétrole et enterrés. *Tous les autres rayons seront brisés et fondus.*

ACARIOSE. — 3° Si les résultats de l'analyse font constater la présence de l'acariose, les abeilles malades ou suspectes (colonies), lorsqu'elles sont rentrées au rucher, seront tuées au moyen de vapeurs sulfureuses, puis enfouies ou brûlées. A l'exception des rayons de miel, tous les objets qui auront été en contact avec les parasites propagateurs de la maladie, seront soigneusement nettoyés et désinfectés. Le couvain sera extrait des rayons et enterré. *Les rayons provenant de colonies détruites ne pourront pas être utilisés de nouveau pour d'autres essaims d'abeilles avant deux mois ; durant ce laps de temps, ils seront conservés ou fondus dans des récipients fermés, de manière que les abeilles ne puissent y pénétrer.*

4° Lorsque dans un élevage des colonies ont été détruites par suite de la maladie, aucun nouvel essaim d'abeilles ne sera introduit dans ledit élevage avant l'expiration d'un *délai d'une année depuis la destruction.*

On ne pourra, dans l'espace d'une année, vendre ou placer dans un autre rucher des abeilles ou des reines provenant d'un élevage ayant présenté des symptômes de l'acariose ou dans lequel la maladie a été constatée.

5° Les agents officiels et leurs représentants sont autorisés à visiter en tout temps les ruchers présentant des symptômes de l'acariose des abeilles.

Il me semble que ces articles ne sont pas compliqués quant à la forme et au fond et devraient être facilement compris par tous les apiculteurs. Alors ! quel arrêté ou décret faut-il y adjoindre pour cet apiculteur qui a ces propos : « Si mes ruches sont malades, toutes

celles du pays y sont aussi. » Ce qu'il y a de plus grave, c'est aussi l'observation de la loi concernant la vente des essaims et reines ou le déplacement des ruches, etc. Tout ne se passe pas à la légère.

Que dire de cet apiculteur si peu intelligent qui, lorsqu'on a détruit ses ruches avec tous les soins possibles, emballe ses rayons dans un sac et les envoie pour fondre et faire des plaques gaufrées à un établissement d'apiculture ?

Que dire de celui qui, avec gloire, prétend ne faire partie d'aucune société afin d'être libre avec ses abeilles ? Un bon paysan tiendrait ces propos en défaut de connaissance de la cause, il ne serait pas difficile, à l'aide de son bon sens, de lui faire comprendre notre but. Mais dans ces cas particuliers, il ne s'agit pas de paysans, mais plutôt de personnages se croyant tout permis et possédant une science infuse vraiment erronée !

Nous devons être très sévère, surtout pour l'acariose, et je rappelle encore l'art. 7 : Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punies d'une amende de 10 francs à 500 francs, conformément à l'article 36, alinéa 2, de la loi fédérale du 8 février 1872 concernant les mesures de police à prendre contre les épizooties. *Les dispositions du Code pénal sont applicables à ceux qui propagent la maladie par malveillance.*

Vu que nous n'avons pas toujours à faire à des apiculteurs consciencieux, je veux poser deux questions :

I. Ne serait-il pas logique, lorsqu'un cas de loque ou d'acariose a été traité, d'avertir nos principaux établissements d'apiculture ?

II. De porter le maximum des indemnités prévues pour la destruction de ruchers atteints d'acariose à 3 ruches pour tout apiculteur ne faisant pas partie d'une de nos sociétés d'apiculture et pour la totalité des ruches détruites aux membres de la société.

La question est assez importante, car il me semble qu'actuellement, un apiculteur ne faisant pas partie d'une société, ne recevant aucune revue apicole, n'assistant à aucune réunion ne peut avoir une connaissance suffisante pour traiter ses ruches, surtout en ces temps critiques, si compliqués par les maladies. Un amateur qui a une ou deux ruches, s'en tirera un certain temps et dans une année de disette, oubliera de nourrir et perdra ses ruches. Ici encore, il y a un danger général.

Dans l'intérêt des apiculteurs éprouvés par la loque ou l'acariose, je veux leur répéter de fondre le plus vite possible leurs rayons, mais *personnellement*, avec leurs *ustensiles*, sans avoir recours à des amis (car là est une mauvaise amitié), puis livrer ces pains de cire bien

épurés aux pharmacies, drogueries, à la fabrique Cirésia, à Genève, à une usine électrique ou d'encaustique, etc., les adresses ne manquent pas. Evidemment, les prix ne sont pas si élevés qu'à l'établissement d'apiculture, mais Messieurs, réfléchissez au tort que vous pouvez faire indirectement à vos collègues de toute la Suisse et vous tombez sous la bride des dispositions pénales. En outre, le miel provenant du rucher logneux doit être consommé dans la famille ou vendu directement aux consommateurs et je dirai, celui provenant des ruchers malades d'acariose, aussi. Ce dernier ne peut être livré au commerce avant un laps de temps minimum de deux mois après la destruction du rucher.

Apiculteurs, beaucoup de prudence, un peu de bon sens et nos abeilles nous en féliciteront.

De l'Ajoie.

Gigon, insp. cant.

L'ABEILLE DU SAHARA HABITE MAINTENANT UN RUCHER DE FRANCE

Ce que dit M. Maurice Mæterlinck.

Cannes, 29 mai.

— J'ai trouvé M. Ph. Baldensperger au milieu de ses ruches, dans le décor le plus pittoresque de la montagne niçoise.

Voici comment il m'a conté sa trouvaille :

« Voyageant un jour avec des soldats de la Légion étrangère, j'avais appris par l'un d'eux l'existence, dans l'extrême Sud-Oranais, d'une abeille mellifère élevée dans les oasis.

» A quelques mois de là, profondément intéressé par cette abeille et aussi par le désir d'aller faire un pèlerinage sur la tombe d'une femme pour laquelle je professe la plus vive admiration : Isabelle Ebherardt, je partis pour l'Afrique. Mes premières recherches me montrèrent tout de suite les nombreuses difficultés que j'allais rencontrer.

» Les naturels du pays, soupçonneux, ne voulaient rien dire ; administrateurs et militaires paraissaient tout ignorer de l'abeille, et, à mes questions pressantes, souriaient... Après une longue randonnée le long de la bordure nord du Sahara et au sud de l'Atlas, j'arrivais dans les environs d'Aïn-Sefra.

» J'eus la grande joie et la profonde émotion de pouvoir saluer, dans le petit cimetière arabe, la tombe de pierre en forme de berceau de la jeune Russe qui écrivit *Dans l'ombre chaude de l'Islam*. Le lendemain, je découvris, à quelques kilomètres d'Aïn-Sefra, dans un terrain sablonneux et desséché, la tente d'un Arabe possesseur de ruches.

» L'homme ne pouvait pas comprendre comment j'avais pu venir de France pour une si petite chose et, surtout, il n'arrivait pas à saisir comment j'avais pu découvrir ses ruchers.

» Moi-même, j'éprouvais la plus grande stupéfaction d'avoir trouvé si vite l'objet de mes recherches. Non sans difficultés, j'obtins de l'Arabe qu'il me cédât une reine de son rucher.

» Tout de suite, je l'examinais ; c'était bien l'insecte merveilleux dont j'avais rêvé tant de nuits, cette étrange abeille, vigoureuse et belle, tout en or, et qui porte sur le dos, détail singulier et bien fait pour inspirer les poètes, un croissant noir... »

Les origines de la Saharienne.

M. Baldensperger continue :

« D'où vient cette abeille que j'ai baptisée la Saharienne ?

» Il est difficile pour moi-même de répondre à cette question.

» Ce qui est certain, c'est que la Saharienne, habituée dans sa région d'origine à voler très loin à la recherche des plantes mellifères, possède d'abord un odorat excessivement développé, et la force de ses ailes est telle qu'elle peut parcourir jusqu'à 7 et 8 kilomètres à la recherche de sa pâture parfumée, doublant ainsi de beaucoup la distance couverte par l'abeille européenne. Un autre avantage : habitant un climat très froid en hiver, très chaud en été, la Saharienne résiste admirablement à toutes les températures. Elle a, en tout cas, depuis deux saisons, merveilleusement hiverné dans les montagnes des Alpes-Maritimes. »

L'opinion de M. Maurice Maeterlinck.

Dans le jardin oriental où vécurent longtemps de beaux essaims d'abeilles qui ont donné le nom à la demeure accueillante de l'écrivain, M. Maurice Maeterlinck écoute avec le plus vif intérêt le récit que je viens de vous faire de la découverte de M. Baldensperger. L'avis de l'auteur de *la Vie des abeilles* est acquis à la cause de la Saharienne.

« Déjà régénérées une fois par l'abeille ligure, nos abeilles ne pourront que gagner en force et en production au contact de ce nouvel insecte.

» Il est pourtant à souhaiter que l'on s'intéresse davantage, en France, aux travaux des abeilles, qui ne sont pas seulement des motifs propres à inspirer les poètes, mais qui peuvent encore être une des ressources capitales par un pays. »

Dans les massifs fleuris, les yeux de l'écrivain suivent les jeux de la lumière déclinante. Peut-être revoit-il sur la pourpre des roses les petites boules veloutées et frémissantes que forment les abeilles.

(Excelsior.)

Pierre Borel.

VALEUR ISOLANTE DES RUCHES A DOUBLES PAROIS

(Tiré de la *France Apicole*)

On trouve dans le commerce plusieurs modèles de ruches à doubles parois dont on se sert assez communément et qui, parmi les apiculteurs, ont soulevé de nombreuses discussions, quant à leur valeur comparative. Au cours de l'été de 1915, certains essais furent faits pour rechercher la valeur isolante de chacune de ces ruches telles qu'elles sont construites en Amérique. A cette époque, quelques-unes des données obtenues au cours des expériences furent envoyées aux fabricants de ruches pour les aider à rechercher la construction d'un modèle particulièrement apte à un bon hivernage, mais ces données n'avaient pas encore été publiées jusqu'à ce jour.

Le but de ces essais était de découvrir les défauts de ces ruches, s'il y en avait, le modèle et l'isolation donnant les meilleurs résultats, et en particulier de déterminer la valeur adéquate d'isolation de ces ruches pour l'hivernage dans les régions septentrionales. Il est bon de faire remarquer que ces essais ont porté sur la valeur isolante, uniquement, et comme tels, le problème du type d'entrée n'a pas été envisagé ; les entrées, dans tous les cas, ayant été fermées pendant les essais. Cette question n'est qu'une partie du travail sur l'hivernage des abeilles que poursuivent M. George-S. Demuth et l'auteur depuis plusieurs années.

Descriptions des ruches et conditions dans lesquelles les essais furent faits.

Etant donné que les colonies d'abeilles varient suivant leur importance, et dans leurs besoins de température et dans leur production de chaleur, il est évident qu'une unité aussi variable que la température moyenne d'une ruche n'offrirait aucune garantie dans des essais comparatifs sur la valeur isolante des ruches. Nous avons utilisé comme unité de chaleur une lampe ordinaire de 16 bougies à filament de charbon, la même lampe servant pour tous les essais. Les fluctuations de voltage ont été compensés par l'emploi de la lampe, d'une façon continue, pendant plusieurs jours dans la même ruche.

Toutes les ruches dont nous nous sommes servis étaient neuves et non peintes.

Elles étaient toutes construites en sapin blanc ordinaire. On pourrait naturellement faire entrer en ligne de compte la valeur isolante des différents bois de construction, mais nous avons estimé que dans

les ruches mises à l'essai la valeur isolante la plus importante provenait surtout de la matière employée directement comme isolant.

Toutes ces ruches avaient une capacité de 10 cadres Langstroth. Toutes les jointures qui dans le rucher sont bouchées avec de la propolis avaient été scellées avec de la cire pour prévenir toute déperdition de chaleur à travers les moindres fissures. Dans les essais faits avec les ruches F2 et H, les températures intérieures furent, il est vrai, assez élevées pour faire fondre la cire, mais nous pensons que l'effet fut de peu d'importance, sinon nul, sur le résultat final, les fissures se trouvant encore suffisamment obstruées par la cire liquide.

Tous les toits étaient en bois recouvert de métal, exception faite des cas particuliers.

Tous les plateaux étaient en bois de 22 millimètres, exception faite des cas particuliers.

Lorsque nous nous sommes servis de sciure de bois comme matière isolante, celle-ci a été au préalable soigneusement mélangée et ensuite versée à sa place, mais non bourrée et serrée. Les caissettes plates formant coussin ont été remplies jusqu'aux bords et bien égalisées. Quand toute autre matière que la sciure de bois a été utilisée comme isolant, il en est fait mention.

Toutes les ruches, pendant les essais, étaient posées sur deux tuiles horizontales qui n'ont pas été changées de place, de manière que toutes se sont trouvées dans les mêmes conditions de déperdition de chaleur par le plateau.

Les essais ont été faits dans une pièce convenablement isolée dans la cave du laboratoire et dans laquelle la température n'a jamais varié de plus de 1 degré en 24 heures. De cette façon, nous avons évité les variations inopportunes de température extérieure. Celle-ci n'a varié que d'environ 5 degrés (voir colonne 1 du tableau ci-joint) pendant toute la série des expériences, qui se sont continuées pendant plusieurs semaines de l'été, et en dépit du fait que pendant ce temps la lampe électrique fonctionnait.

Toutes les températures ont été prises au moyen de thermomètres coudés, les lectures étant faites de la chambre extérieure ; toute variation dans l'air entourant les ruches a été ainsi évitée.

Conditions isolatrices des ruches mises à l'essai.

Les descriptions qui vont suivre donnent les facultés isolantes des différentes ruches et indiquent leur type de construction. Dans le cas où une même ruche a servi de différentes façons, les variantes sont

indiquées et les expériences désignées par le chiffre qui suit la lettre indicative de la ruche, comme pour E1, E2.

Ruche A. — Deux parois de 9 millimètres $\frac{1}{2}$. Un intervalle d'air (vide) est réservé sur les côtés et aux extrémités, de 19 millimètres de large, tapissé intérieurement de papier. Le dessus est recouvert d'un caissette plate formant coussin, épousant la partie circonscrite par les parois intérieures de la ruche, et remplie de sciure de bois jusqu'au toit.

Ruche B. — Deux parois de 9 millimètres $\frac{1}{2}$, l'intervalle isolant sur les côtés et aux extrémités étant de 5 centimètres, rempli de sciure de bois. Caissette de dessus remplie de sciure de bois et s'étendant aux parois extérieures de la ruche.

Ruche C. — Deux parois de 20 millimètres $\frac{1}{2}$ à 22 millimètres, intervalle isolant 25 millimètres, rempli de sciure de bois. Caissette de dessus avec de la sciure, ne s'étendant qu'aux parois intérieures.

Ruche D. — La même que la ruche C, excepté dans la construction du toit. Nous avons utilisé une caissette de dessus plus grande, s'étendant aux parois extérieures de la ruche. Dans les cas D1, nous n'avons pas utilisé de caissette de dessus, mais nous avons placé de la sciure de bois en bourrelet circulaire tout autour du dessus de la ruche. En D2, la caissette a été mise, mais nous nous sommes servis d'un toit entièrement en bois, à la place de celui recouvert d'une feuille métallique. En D3, la sciure de bois sur les côtés et aux extrémités a été remplacée par une matière isolante spéciale utilisée dans la fabrication des appareils réfrigérants, et faite de fibre de lin. En D4, aucune matière isolante sur les côtés et aux extrémités, mais seulement avec l'intervalle d'air.

Ruche E. — Ruche à simple paroi de 19 millimètres, mais assez grande pour laisser la place à un revêtement de 12 millimètres $\frac{1}{2}$ d'une matière isolante, dans le genre de celle employée pour le cas de la ruche D3. En E1, pas d'isolation autour de la ruche, mais deux épaisseurs sur le dessus ; en E2, une couche de 12 millimètres $\frac{1}{2}$ en matière isolante fut placée en dessous (ce qui, en fait, ne serait pas applicable au rucher) et seulement une couche sur le dessus.

Ruche F. — Ruche ordinaire à simples parois de 22 millimètres sur les côtés et aux extrémités avec un toit de bois de 19 millimètres, mais avec un recouvrement de 38 millimètres de matière commerciale isolante en fibre de lin. En F1, pas d'isolation sur le plateau, tandis qu'en F2 la même épaisseur de matière isolante avait été

placée en dessous, sur le dessus et les côtés, le plateau ordinaire de la ruche ayant été retiré.

Dans tous ces cas particuliers, les feuilles de matière isolante étaient cousues ensemble pour prévenir tout courant d'air à travers les coins.

Ruche G. — Ruche à simples parois de 22 millimètres, utilisée comme témoin. Nous avons mis un toit léger intérieur et un autre « télescopant » par-dessus.

Ruche H. — La même que la ruche B, excepté qu'un double plateau, non compris dans la ruche telle qu'elle est vendue dans le commerce, avait été construit pour laisser la place à une couche isolante de 5 centimètres de sciure de bois.

Tableau des températures prises au cours d'essais sur la valeur isolante des ruches.

RUCHE	Température de la ruche	PLATEAU			COTÉ			PLAFOND			Atmosphère intérieure	
		Extérieur	Intérieur	Différence	Extérieur	Intérieur	Différence	Extérieur	Intérieur	Différence	5 cm. du plateau	5 cm. du plafond
A...	19.8	12.7	29.45	16.45	6.6	29.35	22.75	2.25	35.5	33.25	29.2	32.45
B...	19.8	16.8	37.2	20.4	5.4	42.9	37.5	4.35	44.05	39.7	38.9	42.45
C...	19.85	14.3	31.65	17.35	5.8	35.75	29.95	3.5	39.25	35.75	34.05	36.7
D 1.	19.6	15.6	34.25	18.63	5.95	38.7	32.75	2.6	42.75	40.15	37	39.5
D 2.	17.85	15.8	35.1	19.3	6.25	39.65	33.4	1.75	43.9	42.15	37.55	41.1
D 3.	19.7	15.95	35.5	19.55	5.2	39.75	34.55	2.25	44.1	41.85	37.8	41.5
D 4.	22.2	13.75	30.4	16.65	6.9	30.9	24	2.9	37.65	34.75	31.5	34.8
E 1.	22.8	13.5	28.15	14.65	8.5	30.15	21.65	6.95	33.35	26.40	29.4	32.3
E 2.	23.6	8.3	35.35	27.05	8.7	33.45	24.75	9.6	35.6	26	34.5	35.65
F 1.	23.35	11.85	32	20.15	4.2	36.25	32.05	5.75	37.1	31.35	35.3	37.8
F 2.	20.85	12.05	47.05	35	6.2	49.1	42.9	7.15	50.25	43.1	47.1	49.75
G...	18.5	10.6	22.75	12.15	7.5	19.9	12.4	5.2	21.35	16.15	21.1	22.1
H...	18.65	7.25	50.8	43.55	5.5	50.45	44.95	4.25	53.3	49.05	49.25	51.3

N. B. — Excepté pour la colonne donnant la température de la pièce à la conclusion de chaque essai, tous les chiffres de ce tableau représentent la différence entre la température de la pièce et celle de l'endroit indiqué en tête de chaque colonne. Ainsi pour la ruche A, la température de la pièce (19°,8) était de 12°,7 plus basse que celle prise sur la partie externe du plateau, ou, si l'on veut, la température extérieure du plateau était alors de 32°,5.

Essais.

Nous avons obtenu des données concernant la conductibilité thermique de chaque ruche prise comme un tout. Dans chaque cas la lampe électrique fut introduite, toutes les fissures bouchées, les entrées fermées avec du coton, et le courant ouvert. Les lectures ther-

mométriques de la température intérieure de la ruche furent faites jusqu'à ce que celle-ci présentât un rapport constant avec la température extérieure (température de la pièce). Ceci demanda plusieurs jours pour chaque ruche et par ce moyen nous avons pu mesurer



Une hausse bientôt operculée.

la faculté entière pour chaque ruche de retenir la chaleur fournie par la lampe. On trouvera les résultats de ces essais au tableau ci-joint, colonne 13, qui donne la température de l'air à l'intérieur de la ruche à 5 centimètres du toit, par rapport avec la température de la pièce. En interprétant les chiffres de cette colonne il est bon de se rappeler que plus la température s'élève, meilleure est la valeur isolante de la ruche, prise comme un tout. La température,

comme on doit s'y attendre, est plus élevée près du toit que près du plateau (colonnes 12 et 13).

Pour déterminer les défauts de construction par rapport à la valeur isolante, nous avons fixé des paires de thermomètres sur le plateau, sur un côté et sur le dessus de chaque ruche à l'essai, ceux-ci étant placés tout contre la ruche pour obtenir la température de la matière plutôt que de l'air environnant.

Les thermomètres de chaque paire étaient exactement en face l'un de l'autre, indiquant ainsi la quantité relative de chaleur qui passait à travers la ruche à cet endroit. De cette façon, nous avons obtenu les valeurs comparatives isolantes du haut, des côtés et du bas de chaque ruche. On se rend compte d'après les chiffres que, dans tous les cas envisagés, la chaleur s'est échappée davantage par le bas que par le haut ou les côtés. En interprétant les chiffres des colonnes 5, 8 et 11, il résulte que plus grande est la différence de température entre l'extérieur et l'intérieur à l'endroit contrôlé, moindre est la déperdition de chaleur en ce point. Cependant, si nous comparons ces chiffres avec soin, nous remarquerons que plus la température est élevée à l'intérieur de la ruche, plus la différence se fait sensible entre les températures extérieures et intérieures et, par conséquent, que la tendance qu'a la chaleur à s'échapper est d'autant plus grande.

Discussion.

Intervalle rempli d'air et intervalle matelassé. — Pour déterminer si l'intervalle entre les doubles parois d'une ruche doit être laissé vide ou rempli de matière isolante, nous nous sommes servis de la ruche D pour deux essais. Dans l'essai D4, l'intervalle avait été laissé vide, tandis qu'avec D1 il avait été rempli de sciure de bois, dans les deux cas les ruches ayant été munies du même dessus isolant et n'ayant pas d'autre isolation au plateau que celle du bois. Avec l'intervalle d'air, la température intérieure fut de 34°,8 au-dessus de la température de la pièce, tandis qu'avec le matelassage de sciure de bois elle a été de 39°,9, soit une différence de 5°,1 en faveur du matelassage.

Matelassage de dessus dans une caissette-coussin et bourrelet circulaire. — Les ruches C et D1 sont semblables, excepté le matelassage supérieur qui diffère. Dans la ruche C, la caissette-coussin ne dépassait pas la paroi intérieure. Dans la ruche D1, le matelassage avait été placé en un bourrelet circulaire s'étendant à la paroi extérieure.

Dans la ruche C, la température intérieure fut de 36°,7, et dans la ruche D1 de 39°,9 au-dessus de la température extérieure, soit une

différence de 3°,2 en faveur du matelassage qui s'étend aux parois extérieures de la ruche.

En se servant d'une caissette-coussin recouvrant tout le dessus, on arrive au même résultat qu'avec le bourrelet.

Recouvrement en fibres dans les ruches à doubles parois. — Une matière isolante du commerce, dont on se sert dans la fabrication des appareils réfrigérants, fut substituée à la sciure de bois dans le cas D3. Avec le recouvrement spécial, la température fut de 41°,5 au-dessus de la température extérieure, contre 39°,9 avec le matelassage de sciure, soit un avantage de 1°,6 seulement.

Toits en bois ou en bois recouverts d'une feuille de métal. — Nous n'avons pu relever que peu de chose dans les essais relatifs à ce point. Dans les ruches D1 et D2 qui furent essayées, on relève un léger avantage (1°,2) en faveur du toit entièrement en bois.

Revêtement intérieur de la ruche. — La ruche E1 fut revêtue intérieurement de matière isolante d'une épaisseur de 12 millimètres $\frac{1}{2}$. Les essais révèlent que la valeur isolante du bois et du revêtement n'est pas égale à celle des ruches à doubles parois matelassées de sciure de bois, quoiqu'elle approche de celle de l'intervalle d'air. Dans le cas E1, deux feuilles de cette matière furent placées sur le dessus de la ruche, mais aucune sur le plateau.

Déperdition de chaleur par le bas. — Les apiculteurs affirment communément que peu ou point de chaleur se perd à travers le plateau de la ruche. Les essais démontrent que dans toutes les ruches expérimentées comme isolateurs le plateau a été la voie par laquelle la chaleur s'est perdue le plus rapidement. Même la ruche à simple paroi (G) avec toit télescopant a perdu un peu plus de chaleur par le bas que par le haut. Dans la ruche E2, une des feuilles de matière isolante du dessus fut enlevée et placée entre le plateau et le corps de ruche, ce qui n'est pas applicable au rucher. Ceci eut pour effet un relèvement de la température intérieure de 32°,3 à 35°,65 au-dessus de la température extérieure, soit une différence de 3°,35, en dépit des conditions isolantes amoindries à la partie supérieure.

Les essais F1 et F2 furent faits avec une ruche à parois simples recouverte à l'extérieur de matière isolante d'une épaisseur de 38 millimètres. Lorsque celle-ci fut appliquée seulement sur les côtés et au-dessus, la température intérieure fut de 37°,8, mais lorsque nous avons enlevé le plateau et l'avons remplacé par une couche de matière isolante (condition impraticable au rucher), la température s'est élevée à 49°,75 au-dessus de celle de la pièce, soit une augmentation de 11°,95.

Pour confirmer cet essai, on construisit un plateau spécial destiné à compléter la ruche B (essai Ruche H) ; il consistait en une boîte en bois de 9 millimètres $\frac{1}{2}$, comprenant à sa partie supérieure le plateau ordinaire, en bois de 22 millimètres, et permettant d'insérer une couche de sciure de bois de 5 centimètres d'épaisseur.

Quand ce plateau fut utilisé, la température atteignit 51°,3 contre 42°,45 sans le plateau spécial, soit un gain de 8°,85.

(A suivre.)

E.-F. Phillips,

Apiculteur en chef du Ministère de l'Agriculture
aux États-Unis.

(Traduction de R. Couallier.)

UNE VIEILLE QUERELLE

A vider une fois pour toutes. Comment établir le rendement moyen par ruche ? Quelques-uns, disons la presque totalité des apiculteurs, divisent simplement le nombre total de kg. de miel par celui des colonies ; d'autres, et j'en suis, n'admettent pas la justesse du calcul. En voici la preuve. A et B possèdent apparemment le même nombre de colonies en mai. Les 8 de A produisent 80 kg. à 4 fr. = 320 fr. Celles de B comprennent deux essaims secondaires ou artificiels de l'année précédente chez lesquels il n'est pas question de récolte ; sur les 6 autres, 3 produisent 4 essaims vendus 80 fr. plus 15 kg. à 4 fr. = 60 fr. ; enfin les 3 dernières normales, de belle venue, donnent chacune 15 kg. soit pour 180 fr. de miel :

Revenu brut du rucher B ; 80 fr. + 60 + 180 = 320 fr., c'est-à-dire le même chiffre que le rucher A, sans compter l'augmentation de valeur des deux petites colonies et le fait que les 3 ruches ayant essaimé possèdent de jeunes reines.

Tout ce raisonnement n'empêchera pas notre ami A de dire glorieusement : « Avec mes 8 colonies j'ai obtenu 80 kg. soit 10 en moyenne, et mon voisin seulement 30 kg. : 8 = 3 $\frac{3}{4}$ par colonie ». Je laisse à d'autres le soin de conclure ou de reprendre la question.

Poligonum. — Le nécessaire sera fait en temps voulu pour toutes les inscriptions reçues.

H. Berger.

FINE RÉPONSE

Un apiculteur d'Aubonne eut un jour la visite d'une Parisienne qui témoigna le désir de voir un rucher. « C'est facile, répondit notre ami C., allons-y de ce pas. »

L'élégante demoiselle paraissait suivre avec beaucoup d'intérêt les explications de l'ancien instituteur, quand soudain elle poussa un cri strident et fila *presto*.

Le soir, au souper de famille, le bon papa C. lui demande naïvement : Vous n'avez point fait de geste, mais où donc l'abeille vous a-t-elle piquée ?

La jeune fille bravement lui lança à la face cette répartie bien parisienne : « Eh bien, M. C. où la cuisse perd son nom ! »

Je n'ai jamais été plus penaud en ma vie me dit en matière de conclusion notre brave ami, aujourd'hui défunt.

H. Berger.

JE TRAVAILLE POUR LES AUTRES

Il y a quelque vingt-cinq ans je fus intrigué un dimanche après-midi par le geste répété d'un promeneur suivant le bord d'une route. C'était un vieil apiculteur dont j'aurai l'occasion de vous parler plus tard dans un article humoristique. Intrigué par les allées et venues du personnage, je lui demandai plus tard ce qu'il faisait là. « Je travaille pour les autres », me répondit-il. C'est toute la réponse qu'il me fit. L'année suivante, passant à la même place auprès du cantonnier occupé à son travail, je l'entendis prononcer le sacrement suivant : « J'aimerais savoir quelle est la sale bête qui m'a empoisonné mes bords de route. » Et de fait, une herbe nouvelle s'était montrée, ramifiée, tenace, très haute, couverte de grappes blanches ou jaunes, visitées continuellement par des abeilles. Je sus qu'on l'appelait le mélilot dont la floraison parallèle au poligonum vient juste au temps de détresse des pauvres bêtes. Aujourd'hui, ces précieuses plantes ont envahi tous nos chemins, les carrières, les terrains sans valeur et résistent aux sacrements et même à la bêche du cantonnier. Ah, mon brave Buensod, tu n'es plus, mais vraiment tu as fait un travail utile pour les autres !

H. Berger.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société d'apiculture « Franches-Montagnes ».

Elle ne donne pas souvent signe de vie notre ruche, c'est à croire qu'elle serait atteinte d'acariose mais rassurez-vous, l'air pur de nos montagnes est nuisible à ce fléau, à preuve que tous nous étions donné rendez-vous au Noirmont le 9 septembre dernier. Si nous n'étions pas très nombreux c'est qu'il y a parmi nous de jeunes abeilles qui

ne sont pas encore sûres du chemin de la récolte et d'autres plus âgées qui l'ont peut-être oublié ; c'est ce qui fait que nous n'étions pas très nombreux !

Malgré cela nous nous mîmes à butiner et le rendement de notre journée dut paraître satisfaisant au trésorier plumitif qui tout en promenant ses antennes pour enregistrer notre travail avait l'air d'approuver celui-ci. Notre reine (M. Mouche, président) nous fit un rapport sur la naissance et la marche de notre essaim (qui est en train de devenir une bonne colonie pour l'an prochain) et sur son entrée dans le pavillon de la Romande.

Elle nous annonce ensuite que l'an prochain les butineuses seront priées de faire contrôler leur miel car ce rouage utile sera installé dans notre ruche.

Pour stimuler le zèle de ses sujets elle nous annonce ensuite que l'an prochain aura lieu un concours de ruchers dans notre Jura ; par conséquent les butineuses des Franches-Montagnes doivent à leur ruche de la représenter dignement.

Ici le trésorier fait entendre son chant de faux-bourdon et nous dit que la ruche se trouve en mauvais état pour l'hivernage (au point de vue provisions) il demande donc que chaque abeille « se laisse aller » pour 2 francs, ce qui fait que ces gentilles cartes qui s'appellent remboursement seront de 7 francs (sans escompte), car nous manquons de pollen qui est, vous le savez, le nerf de la guerre ! eh non, qu'est-ce que je dis, de l'hivernage.

Après ce chant plutôt lugubre, les abeilles sont de nouveau toutes heureuses de réentendre la voix aimable de leur reine qui, leur rappelant les vicissitudes de l'hiver dernier les exhorte vivement à prendre toutes les précautions voulues pour affronter l'hiver prochain. Ayant entendu cette ultime recommandation, quelques abeilles se mettent à ventiler ; on s'informe de ce qui provoque cette activité inaccoutumée à cette saison et l'on peut constater que ceci provient d'un manque d'eau !... non, mais d'un manque de liquide. On y remédie assez facilement puisque pour aujourd'hui notre ruche s'appelle « Café de l'Union », titre bien de circonstance. Tous étant satisfaits, il n'y a plus qu'à se souhaiter bon hivernage et chacun rentre dans sa cellule non sans passer par celle de l'ami M. Froidevaux où nous fûmes accueillis non en « pillardes » mais le plus cordialement du monde ; on salue encore Monsieur le curé et c'est au revoir au printemps après un bon hiver que je souhaite à tous sans oublier votre ami

Noirmont, le 17 septembre 1923.

A. P.

NOUVELLES DES RUCHERS

P. Ehinger, Cerniaz (Broye), le 13 août 1923. — Grâce à vos sages directions, j'ai le plaisir de voir mon jeune rucher se développer d'une façon réjouissante. En 1920 je fis l'achat d'une ruche et d'un essaim. En 1921 j'ai fabriqué quatre ruches que j'ai peuplées avec deux essaims de ma première ruche et deux colonies achetées ; la même année, à la suite d'une imprudente et fausse manœuvre, j'ai assisté impuissant au pillage de ma ruche primitive. En 1922 j'ai eu un essaim, ce qui m'a remis mon effectif à cinq colonies et j'ai pu extraire environ cinquante kilos de miel. Cette année-ci les essaims n'ont pas fait défaut, j'en ai eu quatre avec lesquels j'ai créé deux nouvelles colonies, ce qui porte le nombre de mes ruches à sept. Deux extractions m'ont donné, la première cinquante kilos de beau miel blanc et la deuxième trente

kilos jaune-brun. Mes colonies vont très bien, il y a du couvain en quantité et des provisions que je compléterai ces jours prochains avec du sirop de sucre. (Je n'ai rien pris dans le fond des ruches.) Si l'année n'est pas de premier ordre pour les apiculteurs, je m'estime heureux de mon résultat : cinq ruches m'ont donné deux belles colonies et quatre-vingts kilos de miel.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu les premiers numéros d'un nouveau journal d'apiculture : *La France apicole*, résultat d'une fusion de deux anciennes revues. Ce journal est dirigé par M. Albert Mathieu, R. Jeanne d'Arc, à Châteauroux (Indre). Jusqu'ici ce journal est *très intéressant* et nous en recommandons l'abonnement à nos lecteurs désireux de se tenir au courant de ce qui se passe en France. On s'abonne en s'adressant au Directeur ci-dessus nommé pour le prix de 6 fr. 50 (français).

Schumacher.

On demande à acheter d'occasion quelques ruches D.-T., peuplées, en bon état. Offres à **G. Cuendet, La Primevère, Morges.**

Construction de ruches Dadant-Type et Blatt

exactement d'après les données de Bertrand, complètes, avec coussin-nourrisseur Fr. **35.-.** Cadres de ruches, la pièce **0,20** ct., le cent Fr. **18.-.**

Outillage pour apiculteur. - - Cire gaufrée.

ÉTABLISSEMENT D'APICULTURE 23053

Charles BIGLER - - Martherenges s. Moudon

A vendre environ 650 kg. de

miel des hautes alpes

en bidon de 30 kg., garanti pur et contrôlé.

ZERMATTEN, apiculteur, Maas, p. Sion.

Etablissement d'apiculture Ch. JAQUIER, Bussigny.

La preuve la plus convaincante que le matelas nourrisseur **Jaquier** est, sans conteste, le meilleur sous tous les rapports, c'est la forte vente faite aux apiculteurs de mérite et vraiment connaisseurs, au Comptoir de 1923. Téléphone 35.

Tous travaux en bois et cire pour l'Apiculture.

Plaques mellifères brevetées de Landert
avec véritable miel d'abeilles et sels nutritifs

aliment pour abeilles le plus simple et le plus sain.
Méfiez-vous des contrefaçons.

Seul fabricant pour toute la Suisse :

Vve d'Otto LANDERT-EGLOFF, ALTSTÄETTEN (St-Gall)

Téléphone 155. — Compte de chèques postaux IX 2368.

Prix par kg. sans cadre, **1.75** — avec cadre, **1.70**. Envoi franco dep. 150 kilos. — Réserve faite pour chang. de prix suivant le prix du sucre.

Dépôts : Henri BURNIER, Rue St-Laurent, 19, Lausanne. MÜLLER-MICHEL, St-Aubin (Neuchâtel). — J. JALLARD, Coulouvrenière, 32, Genève. — Joh. ZENHÄUSER, Posthalter, Unterbäch (Valais). 23003

J. ERNST-BIRCH, Küsnacht (Lac de Zurich)

se recommande pour exécution soignée de **BOITES à MIEL**

en fer-blanc solide, travail propre

contenance de	1/4	1/2	1	1 1/2	2	2 1/2	3	4	4 1/2	5	10 kg.
par pièce	15	18	24	35	45	55	60	70	75	80	120 ct.
par 100 pièces	13	16	22	33	40	50	55	65	70	75	110 »
Bidons pour envois postaux			35	50	65	75	80	100	105	110	150 »

Verres à miel haute forme, avec couvercle en aluminium, en verre propre

contenance	1/4	1/2	1	kg.	
par pièce	28	40	55	ct.	23049
par 100 pièces	26	37	50	»	

Ustensiles pour l'alimentation, petites mangeoires simples 35 ct. Ustensiles Leuenberg pour l'alimentation, Fr. 1.60. Mon nouvel appareil à alimenter pr toutes ruches, contenance 2 litres à Fr. 3.— la pièce. Supports de cadre pour ruches suisses, agrafes d'écartement, trou de vol, pinces à cadres, fil de fer étamé, voiles, gants et articles divers pour l'apiculture aux prix les meilleurs; exécution soignée. Entonneurs pour essaims pulvérisateurs. Machine à couler le miel. Bidons à miel. Clarificateur à miel. *Demandez prix-courant.*

Boîtes à miel

en dessous de 100 pièces	1/2	1	1 1/2	2	2 1/2	5	10 kg.
	— .16	— .22	— .35	— .45	— .55	— .75	1.10 pr pièce
par 100 pièces	— .14	— .20	— .32	— .40	— .50	— .70	1.— » »
BIDONS à miel avec poignée	— .47	— .60	— .70	1.—	1.50	» »	

1^{re} qualité, exécution soignée

STEBLER & C^{IE}, Fabrique d'emballage en fer-blanc

Téléph. 5. **Nunningen (Soleure).**